

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 4 décembre 2017 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme. Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée:

Aucune

Présence dans la salle : Huit (8) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1712-328

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout du point 900-01 Rapport du Festival du livre et du point 900-02 Noël des enfants – suivi de l'organisation des activités, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Moment de réflexion
0.2	Ouverture de la session
0.3	Adoption de l'ordre du jour
0.4	Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
0.5	Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2017
0.6	Suivi au procès-verbal
0.7	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
110 CONSEIL MUNICIPAL	
110-01	RIAM – Nomination d'un représentant
110-02	Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2018
110-03	Club de ski et planche Vallée-de-la-Gatineau – Transport 2017-2018
110-04	Formation des comités consultatifs du conseil et de leur nomination
110-05	Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
110-06	Déclaration des intérêts pécuniaires
110-07	Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes
110-08	Nomination d'un représentant substitut du maire au sein du conseil de la MRC
110-09	Communauté Métis Autochtone de Maniwaki – Puit de Place St-Raphaël

- 110-10 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Registre des déclarations
- 110-11 Paroisse Assomption – Feuillet paroissial
- 110-12 Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la RIAM et de la Quote-part.
- 110-13 Réseau BIBLIO – Facture pour livres et films non retournés
- 110-14 Règlement "Code d'éthique et de déontologie de élus
- 110-15 Municipalité de Déléage – Demande de résolution d'appui Travaux routiers
- 110-16 Municipalité de Blue Sea – projet de reconstruction du barrage Tremblay, demande de partage des coûts
- 110-17 Garage Messines – demande d'utilisation particulière
- 110-18 Activité Noël des enfants – allocation budgétaire

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2017
- 130-02 Présentation des comptes payés au 27 novembre 2017
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 27 novembre 2017
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 novembre 2017
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2017

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 320-01 Facture MRCVG – Service municipal – Travaux du PIIRL

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

- 500-01 Nomination d'un représentant MADA/PPM

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Conseil en Bref de la MRCVG
- 800-02 MRCVG – ODJ_2017_11_22
- 800-03 Municipalité Blue Sea – résol 2017-11-229 mise en demeure – lavage de bateau
- 800-04 Bulletin d'information du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1712-329

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1712-330

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1712-331

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI-HAUTE-GATINEAU – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est membre de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau (ci-après appelée « la RIAM ») et que suite à l'élection de novembre 2017, la Municipalité de Messines se doit de nommer son représentant auprès du conseil d'administration de la RIAM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Messines en nommant un membre de son conseil pour la représenter auprès du conseil d'administration (CA) de la RIAM, délègue à son représentant le droit de représentation et le droit de vote auprès dudit CA.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyé par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions adoptées antérieurement portant sur le même sujet;

QUE le conseil nomme, le conseiller monsieur Denis Bonhomme à titre de représentant de la Municipalité auprès du CA de la RIAM, de plus, il est résolu de nommer le maire, Ronald Cross comme représentant substitut en l'absence du conseiller monsieur Denis Bonhomme.

ADOPTÉE

R1712-332

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, et que celles-ci se tiendront à la date et l'heure indiquée ci-dessous:

Assemblée du mois de	Date de l'assemblée	Heure
Janvier	Lundi, le 8 janvier	19h00
Février	Lundi, le 5 février	19h00
Mars	Lundi, le 5 mars	19h00
Avril	Mercredi le 4 avril	19h00
Mai	Mercredi, le 2 mai	19h00
Juin	Mercredi, le 6 juin	19h00
Juillet	Mercredi, le 4 juillet	19h00
Août	Mercredi, le 1 août	19h00
Septembre	Mercredi, le 5 septembre	19h00
Octobre	Lundi, le 1 octobre	19h00
Novembre	Lundi, le 5 novembre	19h00
Décembre	Lundi, le 3 décembre	19h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉE

R1712-333

**CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU –
TRANSPORT 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Mont Ste-Marie reconduit son offre à prix réduit (passe étudiante MRC Vallée-de-la Gatineau), pour l'hiver 2017-2018 aux jeunes d'âges scolaires de 7 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Georges Lafontaine, responsable du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, sollicite la participation de la Municipalité afin d'offrir aux jeunes adeptes de ski ou de planches qui souhaitent se rendre au Mont Ste-Marie, un service de transport par autobus scolaire, soit un transport qui sera étalé sur 8 dimanches consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafontaine informe la Municipalité que les frais de transport pour les huit (8) dimanches ont été établis pour la saison 2017-2018, à 140\$ par participant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe à cette activité depuis de nombreuses années et que vu la popularité du programme, le conseil et d'avis que ce programme mérite de nouveau l'appui de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines s'engage à payer la somme de 140\$ par participant pour le transport organisé par le club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, saison 2017-2018, au Mont Ste-Marie;

QUE le paiement du transport effectué par le Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau est conditionnel à ce que le parent de l'enfant participant présente une preuve d'achat d'une passe étudiante émanant du Mont Ste-Marie, pour la saison 2017-2018 et/ou suite à une confirmation du Mont Ste-Marie;

AUTORISE l'administration municipale d'émettre un chèque au nom du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau à la fin de la période d'inscription, soit d'un montant représentant la somme obtenue en multipliant le nombre de transports (participant) fois 140\$.

Note au procès-verbal : un rapport indiquant le nom des participants et de la somme déboursée devra être déposé lors de la séance du conseil qui suit l'émission du chèque.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-334

NOMINATIONS AUX COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés, le conseil doit exercer directement les pouvoirs que lui donne le Code municipal du Québec; il ne peut les déléguer. Cependant, il peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenables, avec pouvoir d'examiner et d'étudier une question quelconque. Dans ce cas, les comités rendent compte de leurs travaux par des rapports au conseil; nul rapport de comité n'a effet avant d'avoir été adopté par le conseil lors d'une séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs du conseil et de procéder à la nomination de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont été sollicités afin de faire connaître leurs champs d'intérêt relatifs aux divers comités

CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir été informés par le maire des comités qui seront nommés et qu'ils sont en accord avec leur nomination;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des intérêts manifestés par chacun des conseillers, le maire propose la nomination des conseillers aux comités tels que suit à savoir :

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyé par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

1. **QUE** la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions adoptées antérieurement portant sur le même sujet;
2. **QUE** le maire, Monsieur Ronald Cross, soit membre d'office de tous les comités en vertu de la présente résolution et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. **QUE le comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions et effectue toutes recommandations utiles en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion de personnel :

Membres du comité :

- Denis Bonhomme
- Éric Galipeau

4. **QUE le comité de Sécurité publique** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions qui touchent la sécurité de la population et de façon plus particulière sur la sécurité des personnes, la sécurité des biens en réponse aux préoccupations exprimées par les citoyennes et les citoyens en application des règlements municipaux. Notamment, ces recommandations porteront sur la sécurité incendie, la police, la sécurité civile et la sécurité au travail :

Membres du comité :

- Annie Galipeau
- Éric Galipeau

5. **QUE le comité des Transports** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives au réseau routier, soit en matière d'entretien des chemins municipaux, de construction, de déneigement, de la signalisation, de l'éclairage des rues, de la circulation et du stationnement. De plus, ce comité sera responsable de toutes questions relativement au transport collectif :

Membre du comité :

- Denis Bonhomme
- Yves St-Jacques

6. **QUE le comité de l'Environnement/ Hygiène du milieu** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions et effectue toutes recommandations utiles relatives au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toutes autres questions d'hygiène du milieu :

Membres du comité :

- Denis Bonhomme
- Éric Galipeau

7. **QUE le comité des loisirs et de la culture** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles afin d'optimiser le cadre de vie des citoyens en leur offrant la possibilité de vivre les occasions de loisirs auxquelles ils aspirent et en leur garantissant l'accessibilité la plus large possible aux services collectifs mis en place pour y répondre en fonction de la richesse de la collectivité. Notamment, les activités se déroulant à la bibliothèque, au Centre multiculturel, le Complexe sportif, les mises à l'eau publiques et l'aménagement des sites afférents, les parcs et terrains de jeux et les expositions et les foires. De plus ce comité sera responsable de l'organisation l'activité annuelle connue sous le nom de Noël des enfants, ainsi que la décoration de la salle Réjean-Lafrenière pour la période des fêtes.

Membre du comité :

- Annie Galipeau
- Anne Langevin
- Yves St-Jacques

8. **QUE le comité de l'Aménagement, urbanisme, règlements locaux et développement** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage, à la réglementation locale et de toutes questions relatives au développement et au tourisme;

Membres du conseil :

- Jean-Guy Carignan
- Anne Langevin

9. **QUE** le conseiller nommé Jean-Guy Carignan à titre de représentant du conseil auprès du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1712-335

OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du PAARRM, dossier n° 00025886-1-83060 (07) – 2017-06-29-62, soit d'un montant de 32 417.00 \$, pour des travaux d'amélioration sur le chemin Val-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution R1709-275 a autorisé une dépense et des travaux sur le chemin de Val-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de Val-Guertin dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de Val-Guertin pour un montant subventionné de 32 417.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-336

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums, à défaut de déposer la déclaration dans le délai fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que tel, d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autres conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jim Smith, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des d'intérêts pécuniaires dûment complétés conformément à la loi, de tous les membres du conseil municipal de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires reçues sont acceptées telles qu'elles ont été déposées.

Note au procès-verbal : Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au MAMOT, direction régionale de l'Outaouais

ADOPTÉE

R1712-337

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les bureaux de la Municipalité seront fermés pour la période des Fêtes, du lundi 25 décembre 2017 au 2 janvier 2018, inclusivement.

ADOPTÉE

R1712-338

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT DU MAIRE AU SEIN DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-
DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, le maire d'un conseil local est d'office représentant auprès du conseil des maires de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Messines désigne Monsieur Éric Galipeau à titre de substitut du maire au sein du conseil de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la période du 4 décembre 2017 au 4 juillet 2018 inclusivement.

ADOPTÉE

R1712-339

**COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE MANIWAKI DEMANDE UNE AIDE
FINANCIÈRE RELATIVEMENT À SON SYSTÈME DE DISTRIBUTION EN
EAU POTABLE DE LA PLACE ST-RAPHAËL**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Messines s'approvisionne en eau à même le système de distribution en eau potable de Place St-Raphaël;

CONSIDÉRANT QUE le système de distribution de Place St-Raphaël, desservant un nombre supérieur à 21 personnes, est assujéti à la réglementation sur la qualité de l'eau potable et qu'une analyse d'eau du système doit être effectuée conformément à ladite réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les derniers certificats d'analyse des échantillons prélevés démontrent une présence supérieure aux normes ou recommandations acceptables de coliformes totaux;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté autochtone de Maniwaki, propriétaire du puits de Place St-Raphaël et sur recommandation de monsieur Alain Lapierre de Puits artésien Dufresne-Laniel, considère l'installation d'une lumière à rayon UV pour contrôler le taux de contamination actuel;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté autochtone de Maniwaki a obtenu de l'entreprise Plomberie Centrale de Maniwaki, une soumission portant le numéro 65, relativement à l'achat et à l'installation d'un système de filtration UV au montant de 2 654.82\$;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté autochtone de Maniwaki sollicite une contribution financière à la Municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent de contribuer à titre d'utilisateur du système de distribution en eau potable pour l'achat et l'installation du système de filtration UV.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une contribution financière à la Communauté autochtone de Maniwaki pour l'achat et l'installation du système UV par l'entreprise Plomberie Centrale pour un montant de 654.82\$;

Note au procès-verbal: Le déboursé de la contribution financière sera effectué après l'installation du système et après la réception d'une copie de la facture de l'entreprise Plomberie Centrale de Maniwaki.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-340

**LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE –
REGISTRE DES DÉCLARATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2016-325, règlement portant sur « Code d'éthique et déontologie des élus municipaux »

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre des **déclarations** faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après appelle le « DG ») informe le conseil qu'il a reçu qu'une seule déclaration pour la période du 1er décembre 2016 au 5 décembre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyé par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil déclare avoir reçu copie de ladite déclaration, tel que déposé par le conseiller M. Daniel Quenneville, en date du 15 décembre 2016.

QUE ladite déclaration fait partie intégrale comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE

R1712-341

AUTORISATION DE PAIEMENT – PAROISSE L'ASSOMPTION-DE-MARIE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un espace publicitaire au sein du feuillet paroissial pour l'année 2018 **et de plus AUTORISE** le déboursé d'un montant de 200.00\$ au nom de la Paroisse L'Assomption-de-Marie.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-342

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA R.I.A.M.
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET DE LA QUOTE-PART**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est membre de la Régie intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki, Vallée-de-la-Gatineau (R.I.A.M.);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec, article 603 « La régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence »;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des prévisions budgétaires de la R.I.A.M., pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Lachapelle, gérant de la R.I.A.M. a également informé la Municipalité que la Quote-Part 2018 de la Municipalité de Messines est établie à 28 019\$, soit une augmentation de 132\$ comparativement à l'année 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Municipalité de Messines adopte le budget 2018 de la R.I.A.M. tel que déposé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-343

RÉSEAU BIBLIO – FACTURE POUR LIVRES ET FILMS NON RETOURNÉS

Sur une proposition D'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture 107765 envoyée par Réseau BIBLIO de l'Outaouais, au montant de 169.96 \$ incluant les taxes applicables pour des emprunts (livre et DVD) non retournés par les membres;

ADOPTÉE

R1712-344

FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* indique que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités offre la formation "Le comportement éthique" au montant de 245.00 \$ en plus des taxes applicables,

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections du 5 novembre dernier, ce sont quatre (4) nouveaux membres qui sont appelés à siéger à la table du conseil et qui n'ont jamais reçu ladite formation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER mesdames Annie Galipeau et Anne Langevin, ainsi que messieurs Yves St-Jacques et Jean-Guy Carignan à suivre la formation de la FQM "Le comportement éthique" et de plus **AUTORISE** le déboursé 960.00\$ en plus des taxes applicables à la FQM, montant représentant les quatre frais d'inscription.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-345

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE - PROJET DES TRAVAUX ROUTIERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu, par le biais de la résolution # 2017-11-CMD9658, une demande d'appui de la Municipalité de Déléage relativement au calendrier des appels de projets de travaux routiers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu, par le biais de la résolution portant le numéro 2017-11-CMD9651, une deuxième demande d'appui de la Municipalité de Déléage relativement à l'exécution des travaux subventionnés en régie interne;

CONSIDÉRANT la complexité des démarches relatives aux demandes d'aides financières pour les appels de projets de construction des routes;

CONSIDÉRANT QUE si les appels de projets se faisaient au début de l'année, les municipalités disposeraient de plus de temps pour entreprendre et compléter les démarches en vue de l'obtention d'aides financières et faciliteraient par le fait même la réalisation des travaux au cours de la même année;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de réaliser les travaux en régie interne permettrait une économie des coûts d'exécution des différents projets, ce qui permettrait également la réalisation de plus de projets pour les sommes allouées, en plus de prolonger le temps d'embauche des emplois locaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la Municipalité de Déléage dans leurs demandes afin que la réalisation des travaux puisse se faire en régie interne plutôt que contractuelle. Également que la période d'ouverture des appels d'offres soit déplacée en début d'année pour ainsi faciliter les démarches nécessaires à l'obtention d'aides financières.

ADOPTÉE

R1712-346

MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA – PROJET DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE TREMBLAY – DEMANDE DE PARTAGE DES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea se prépare à entreprendre des travaux en mesure d'urgence sur la structure du barrage Tremblay situé dans le ruisseau de la décharge du lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis, ainsi que les autorisations nécessaires ont tous été obtenus, permettant ainsi la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux sont évalués à ± 50 00.00\$, dont une partie des frais sera acquittée par une subvention provenant du Centre d'expertise hydrique du Québec, une agence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea demande à la municipalité de Messines de partager les coûts non subventionnés pour travaux de réparation du barrage Tremblay;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage par la présente à assumer 50% de frais non subventionnés dans le cadre des travaux de réparation du barrage Tremblay.

R1712-347

GARAGE DE MESSINES – DEMANDE D'UTILISATION PARTICULIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'une demande provenant de M. Garry Nevins (ci-après appelé « le locataire »), locataire du Garage Messines;

CONSIDÉRANT QUE le locataire s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une autorisation particulière permettant l'installation de roulottes de chantier et d'équipements par le sous-traitant Hydro Québec, responsable de la construction de la ligne à 120kv, entre les postes de Paugan et Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la venue d'une telle utilisation temporaire pourrait avoir un incident bénéfique pour les commerçants de Messines.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'utilisation demandée pour la période de construction de la Ligne à 120 kv sur le territoire de la municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1712-348

ALLOCATION BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ "NOËL DES ENFANTS"

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R1711-317, le conseil a autorisé la formation d'un comité responsable de l'organisation du Noël des enfants édition 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité a présenté une demande d'allocation budgétaire d'un montant de 500.00\$ qui serviront à payer les coûts pour le repas et les surprises offerts aux participants;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un budget de 500.00\$ pour l'organisation du Noël des enfants, de plus, il **est aussi résolu** de rembourser les achats réalisés, et ce sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1712-349

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l’unanimité

D’ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 novembre 2017, tel que déposé et par conséquent d’autoriser leur paiement, pour la somme de 25 974.26\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-350

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 27 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l’unanimité

D’ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 27 octobre 2017, pour la somme de 900 632.96;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
9	Chèques fournisseurs émis	833 194.18\$
24	Prélèvements électroniques	67 438.78\$
	TOTAL :	900 632.96\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-351

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l’unanimité

D’ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 27 novembre 2017, dont celle-ci représente la somme de 49 722.99\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1712-352

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 27 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le Directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 14 novembre 2017 au 27 novembre 2017, dont celui-ci représente une somme de 3 432.97 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRAVAUX PUBLICS

R1712-353

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL, MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU –
FACTURES NUMÉRO : 2017-000876**

CONSIDÉRANT QUE le Service de Génie municipal de la MRCVG (ci-après appelé le SGM) mandaté par la Municipalité pour préparer les plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour le compte de la Municipalité de Messines dans le cadre du contrat MES-1604 (PIIRL 2017) et des travaux d'asphaltage sur des parties des chemins Farley et Val-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE le SGM a fait parvenir à la Municipalité, ses honoraires partiels pour services de surveillance des travaux dans le cadre desdits projets;

CONSIDÉRANT QU'après vérification le service d'administration de la Municipalité recommande le paiement de la facture 2017-000876

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture 2017-000876 à la MRC Vallée-de-la-Gatineau au montant de 9 247.50\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

R1712-354

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines s'est dotée d'une *Politique familiale municipale* et de la démarche *Municipalité amie des aînées* (PFM-MADA) en collaboration avec la MRC Vallée-de-la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales tenues le 5 novembre dernier, il y a lieu de nommer un nouveau représentant au poste d' élu responsable des questions familiales et du dossier des aînées afin d'assurer un suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînées de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Messines attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînées pourront s'épanouir;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité de Messines désigne le conseiller, monsieur Denis Bonhomme, au poste d' élu responsable de toutes questions familiales et du dossier des aînées afin qu'il représente la Municipalité au sein de tout comité ou table de concertation relativement au dossier PFM-MADA.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1712-355

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 20:50

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général